

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Agilent Technologies

Seahorse XFp Glycolytic Rate Assay Kit, Part Number 103346-100

Section 1. Identification

Identificateur de produit	: Seahorse XFp Glycolytic Rate Assay Kit, Part Number 103346-100	
N° d'article (Kit Chimique.)	: 103346-100	
N° d'article	: 2-deoxyglucose	Non disponible.
	: Antimycine A/ Rotenone	Non disponible.
Utilisations	: Uniquement des fins de recherche. Ne pas utiliser pour des procédures de diagnostic (RUO).	
	: 2-deoxyglucose	6 x 24.624 mg
	: Antimycine A/ Rotenone	6 x 3.311 mg
Fournisseur/Fabriquant	: Agilent Technologies, Inc. 5301 Stevens Creek Blvd Santa Clara, CA 95051, USA 800-227-9770	
Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service)	: CHEMTREC®: 1-800-424-9300	

Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange

Antimycine A/ Rotenone

H319	IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A
H400	DANGER (AIGU) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
H410	DANGER (A LONG TERME) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :  Antimycine A/ Rotenone



Mention d'avertissement : 2-deoxyglucose
Antimycine A/ Rotenone

Pas de mention de danger.
Attention

Mentions de danger : 2-deoxyglucose
Antimycine A/ Rotenone

Aucun effet important ou danger critique connu.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Prévention : 2-deoxyglucose
Antimycine A/ Rotenone

Non applicable.
P280 - Porter une protection oculaire ou faciale.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Intervention : 2-deoxyglucose
Antimycine A/ Rotenone

Non applicable.
P391 - Recueillir le produit répandu.
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313 - Si l'irritation des yeux persiste: Obtenir des soins médicaux.

Section 2. Identification des dangers

Stockage	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Non applicable. Non applicable.
Élimination	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Non applicable. P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.
Éléments d'une étiquette complémentaire	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone Antimycin A/ Rotenone	Aucun connu. Aucun connu. Pourcentage du mélange consistant en des ingrédients de toxicité inhalable inconnue : > 60%
Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Aucun connu. Aucun connu.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Substance Mélange
------------------------------	---	----------------------

Nom des ingrédients	% (p/p)	Numéro CAS
2-deoxyglucose 2-désoxy-D-glucose	100	154-17-6
Antimycin A/ Rotenone Polyéthylène glycol antimycine A	≥90 ≤0.1	25322-68-3 1397-94-0

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.
Inhalation	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-

Section 4. Premiers soins

		vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
Contact avec la peau	: 2-deoxyglucose	Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
	Antimycin A/ Rotenone	Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
Ingestion	: 2-deoxyglucose	Laver la bouche avec de l'eau. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
	Antimycin A/ Rotenone	Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Aucun effet important ou danger critique connu. Provoque une sévère irritation des yeux.
Inhalation	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Aucune donnée spécifique. Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation larmolement rougeur
------------------------------	---	---

Section 4. Premiers soins

Inhalation	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
Ingestion	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
<u>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</u>		
Note au médecin traitant	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
Traitements particuliers	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Pas de traitement particulier. Pas de traitement particulier.
Protection des sauveteurs	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants. Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
Agents extincteurs inappropriés	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Aucun connu. Aucun connu.
Dangers spécifiques du produit	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion. Cette substance est très toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée dans aucune voie d'eau, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
Produit de décomposition thermique dangereux	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone composés halogénés oxyde/oxydes de métal

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Mesures spéciales de protection pour les pompiers	: 2-deoxyglucose	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
	Antimycin A/ Rotenone	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	: 2-deoxyglucose	Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.
	Antimycin A/ Rotenone	Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences	: 2-deoxyglucose	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
	Antimycin A/ Rotenone	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
Intervenants en cas d'urgence	: 2-deoxyglucose	Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
	Antimycin A/ Rotenone	Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
Précautions environnementales	: 2-deoxyglucose	Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).
	Antimycin A/ Rotenone	Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air). Substance polluante dans l'eau. Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de nettoyage	: 2-deoxyglucose	Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
	Antimycine A/ Rotenone	Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Éviter la formation de poussière. Utiliser un aspirateur avec un filtre HEPA réduira la dispersion de la poussière. Placer le produit déversé dans un contenant à déchets désigné et étiqueté. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection	: 2-deoxyglucose	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
	Antimycine A/ Rotenone	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter le rejet dans l'environnement. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
Conseils sur l'hygiène générale au travail	: 2-deoxyglucose	Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.
	Antimycine A/ Rotenone	Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	: 2-deoxyglucose	Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Section 7. Manutention et stockage

Antimycin A/ Rotenone

Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Antimycin A/ Rotenone Polyéthylène glycol	AIHA WEEL (États-Unis, 10/2011). TWA: 10 mg/m ³ 8 heures. Forme: Aerosol

Contrôles d'ingénierie appropriés

: Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection oculaire/ faciale

: Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

Protection de la peau

Protection des mains

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Protection du corps

: L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Solide. Solide. [Amorphe.]
Couleur	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Non disponible. Blanc.
Odeur	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Non disponible. Inodore.
Seuil olfactif	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Non disponible. Non disponible.
pH	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Non disponible. Non disponible.
Point de fusion	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	146 à 147°C (294.8 à 296.6°F) Non disponible.
Point d'ébullition	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Non disponible. Non disponible.
Point d'éclair	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Non disponible. Non disponible.
Taux d'évaporation	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Non disponible. Non disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Non disponible. Non disponible.
Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Non disponible. Non disponible.
Tension de vapeur	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Non disponible. Non disponible.
Densité de vapeur	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Non disponible. Non disponible.
Densité relative	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Non disponible. Non disponible.
Solubilité	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude. Soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Non disponible. Non disponible.
Température d'auto-inflammation	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Non disponible. Non disponible.
Température de décomposition	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Non disponible. Non disponible.
Viscosité	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Non disponible. Non disponible.
Temps d'écoulement (ISO 2431)	: Non disponible.	

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients. Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
Stabilité chimique	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Le produit est stable. Le produit est stable.
Risque de réactions dangereuses	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Conditions à éviter	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
Matériaux incompatibles	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Peut réagir ou être incompatible avec des matières oxydantes. Peut réagir ou être incompatible avec des matières oxydantes.
Produits de décomposition dangereux	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Antimycin A/ Rotenone antimycine A	DL50 Orale	Rat	28 mg/kg	-

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Antimycin A/ Rotenone Polyéthylène glycol	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	500 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	500 milligrams	-

Sensibilisation

Non disponible.

Mutagénicité

Section 11. Données toxicologiques

Non disponible.

Cancérogénicité

Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Tératogénicité

Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Renseignements sur les voies d'exposition probables	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Non disponible. Voies d'entrée probables : Orale, Cutané, Inhalation.
--	---	--

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Aucun effet important ou danger critique connu. Provoque une sévère irritation des yeux.
Inhalation	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Aucune donnée spécifique. Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation larmolement rougeur
Inhalation	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
Ingestion	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Section 11. Données toxicologiques

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

Généralités	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Cancérogénicité	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité	: 2-deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Antimycin A/ Rotenone Orale	39773.1 mg/kg

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Antimycin A/ Rotenone Polyéthylène glycol antimycine A	Aiguë CL50 >1000000 µg/l Eau douce Aiguë CE50 0.024 ppm Eau de mer Aiguë CE50 0.02 µg/l Eau douce	Poisson - Salmo salar - Tacon Crustacés - Penaeus duorarum Poisson - Sander vitreus - Estivaux	96 heures 48 heures 96 heures

Persistance et dégradation

Non disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogP _{ow}	BCF	Potentiel
Antimycin A/ Rotenone Polyéthylène glycol	-	3.2	faible

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

TDG / IMDG / IATA : Non réglementé.

Autres informations

Remarques: Quantités de minimis

Protections spéciales pour l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL et du Recueil IBC : Non disponible.

Section 15. Informations sur la réglementation

Listes canadiennes

INRP canadien : Aucun des composants n'est répertorié.

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) : Aucun des composants n'est répertorié.

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal (Annexes A, B, C, E)

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Non inscrit.

Liste des stocks

Australie : Indéterminé.

Section 15. Informations sur la réglementation

Canada	: Indéterminé.
Chine	: Indéterminé.
Europe	: Indéterminé.
Japon	: Inventaire du Japon (ENCS): Indéterminé. Inventaire japonais (ISHL): Indéterminé.
Malaisie	: Indéterminé.
Nouvelle-Zélande	: Indéterminé.
Philippines	: Indéterminé.
République de Corée	: Indéterminé.
Taïwan	: Indéterminé.
Thaïlande	: <input checked="" type="checkbox"/> Indéterminé.
Turquie	: Indéterminé.
États-Unis	: Indéterminé.
Viêt-Nam	: <input checked="" type="checkbox"/> Indéterminé.

Section 16. Autres informations

Historique

Date d'édition/Date de révision	: 06/21/2017
Date de publication précédente	: 11/28/2016.
Version	: 2

Légende des abréviations

ETA = Estimation de la toxicité aiguë
 FBC = Facteur de bioconcentration
 SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
 IATA = Association international du transport aérien
 CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
 code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
 LogK_{ow} = coefficient de partage octanol/eau
 MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
 NU = Nations Unies
 RPD = Règlement sur les produits dangereux

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
Antimycin A/ Rotenone IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A DANGER (AIGU) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1 DANGER (A LONG TERME) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1	Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul

Références : Non disponible.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Déni de responsabilité: Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.